

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **vingt-neuvième jour du mois de juillet deux mille treize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Marcel Yves Paré, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente :

Madame Nancy Simon Le Moignan, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur le Maire demande une minute de silence afin de se recueillir concernant la tragédie survenue dans la municipalité de Lac Mégantic.

**POINT N<sup>o</sup> : 1**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Mme Nancy Simon Le Moignan, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

**POINT N<sup>o</sup> : 2**

2013-07-R201

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 29 JUILLET 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

***D'adopter*** l'ordre du jour du 29 juillet 2013 en y ajoutant les points suivants : 4.6.1 et 7.4 (inscrits en gras) et en retirant le point 8.1 :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux;
- 4. **Gestion administrative;**
  - 4.1 Avis de motion;
    - 4.1.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 47 apportant des modifications importantes au secteur connu comme la Baie de Carillon;
    - 4.1.2 Avis de motion - Projet de règlement portant le numéro 6-B, modifiant les articles 5 b) et c) du règlement numéro 6 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;
    - 4.1.3 Avis de motion – Projet de règlement portant le numéro 25-B, modifiant l'article 5 c) du règlement numéro 25 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par le personnel municipal;

- 4.2 Projets de règlement; Aucun
- 4.3 Adoption de règlements;
  - 4.3.1 Adoption du règlement no 28-F pour augmenter le montant du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil de 70 000 \$ et de fixer le montant total du fonds de roulement à 850 000 \$ ;
- 4.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2013;
- 4.5 Dépôt de requêtes de citoyens; Aucun
- 4.6 Motion de félicitations ;
  - 4.6.1 Motion de félicitations à monsieur Gilles Sanscartier et son équipe de la bibliothèque Au fil des mots;**
- 4.7 Phase 2 du site web de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ;
- 4.8 Étude d'impacts reliés aux transports ferroviaires sur le territoire d'Argenteuil par la compagnie Québec-Gatineau ;
- 4.9 Période de vacances estivales à la direction générale – Nomination de Vincent Langevin à titre de directeur général adjoint par intérim ;
- 4.10 Première collecte de sang du Maire le 9 août 2013 ;
- 4.11 Achat d'une partie du lot 2 621 799 de la Fabrique de Carillon – Rampe de mise à l'eau à carillon ;
- 4.12 Mandat à Sansoucy et associés, arpenteur-géomètre – lotissement partie du lot 2 621 799 ;
- 4.13 Mandat à Yves Boutin, notaire – Achat d'une partie du lot 2 621 799 à Carillon ;
- 5. Période de questions (1<sup>re</sup>);
- 6. **Gestion financière;**
  - 6.1. Comptes à payer;
  - 6.2. Dépôt du rapport des achats effectués en vertu de la délégation de pouvoir;
  - 6.3. Dépôt du rapport budgétaire au 24 juillet 2013;
  - 6.4. Dépôt des rapports mensuels au 24 juillet 2013;
  - 6.5. Soutien financier;
    - 6.5.1 Don à la Croix-Rouge canadienne pour aide aux sinistrés du Lac-Mégantic ;
  - 6.6. Travaux de voirie – Pavage de la rue Bernard ;
  - 6.7. Petite caisse pour le préposé à la rampe de mise à l'eau ;
- 7. **Transport routier et hygiène du milieu;**
  - 7.1 Mandat à la compagnie Construction Modérie et fils inc. pour la rénovation de la façade de l'hôtel de ville ;
  - 7.2 Installation d'un dos-d'âne sur la rue Wales près de l'intersection de la rue Saint-Gilles ;
  - 7.3 Résultat de l'appel d'offre relativement aux travaux de réaménagement de la route du Long-Sault ;
  - 7.4 Porte ouverte de l'UPA 2013 à la ferme Aux Cassis d'Argenteuil;**
- 8. **Urbanisme et mise en valeur du territoire;**
  - 8.1 Demande de PIIA -013– 2863, chemin de l'Île-aux-Chats ;

**Ce point est retiré.**

- ❑ 9. **Santé et bien-être; Aucun**
- ❑ 10. **Loisirs et culture;**
  - 10.1 Dépôt du rapport de la bibliothèque;
  - 10.2 Compte rendu de différents comités;
  - 10.3 Engagement d'un étudiant pour la rampe de mise à l'eau ;
- ❑ 11. **Sécurité publique;**
  - 11.1 Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2013;
- ❑ 12. **Deuxième période de questions**
- ❑ 13. **Levée de l'assemblée.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

**POINT N° : 3**

2013-07-R202

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

**D'ADOPTER** le procès-verbal, tel que présenté, de la séance tenue le 2 juillet 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

**POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE**

**POINT 4.1 AVIS DE MOTION**

**POINT 4.1.1**

**AVIS DE MOTION**

est donné par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 47 sera adopté, ce règlement apportant des modifications importantes au secteur connu comme la Baie de Carillon et portant principalement sur les objets suivants :

- Modification des usages additionnels autorisés dans une habitation, notamment par le retrait des activités industrielles artisanales, semi-artisanales, une table champêtre ou pouvant avoir un impact négatif sur l'environnement;
- Modification des limites des zones M-199, M-200, P2-202, RNU1-203, V-204, P1-206 et P1-208;
- Modification des usages autorisés dans ces zones;

Le tout afin de rencontrer les exigences de l'article 9.4.11 « Affectation conservation » du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Argenteuil.

**POINT 4.1.2**

**AVIS DE MOTION**

est donné par monsieur le conseiller Denis St-Jacques qu'un projet de règlement portant le numéro 6-B, modifiant les articles 5 b) et c) du règlement numéro 6 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par les élus municipaux sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

**POINT 4.1.3**

**AVIS DE MOTION**

est donné par monsieur le conseiller Michel Larente qu'un projet de règlement portant le numéro 25-B, modifiant l'article 5 c) du règlement numéro 25 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par le personnel municipal sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

**POINT 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT** Aucun

**POINT N°: 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:**

**POINT N°: 4.3.1**

2013-07-R203

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 28-F POUR AUGMENTER LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL DE 70 000 \$ ET DE FIXER LE MONTANT TOTAL DU FONDS DE ROULEMENT À 850 000 \$**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL  
COMTÉ D'ARGENTEUIL, DISTRICT DE TERREBONNE

**NO. : 28-F**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VINGT-HUIT-F**

**RÈGLEMENT POUR AUGMENTER LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL DE 70 000 \$ ET DE FIXER LE MONTANT TOTAL DU FONDS DE ROULEMENT À 850 000 \$**

Monsieur le conseiller Michel Larente demande une dispense de lecture comme tous les élus l'ont reçu.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, tenue le 29 juillet 2013, à dix-neuf heures, à l'endroit des séances du conseil, à laquelle séance sont présents :

Monsieur le maire, André Jetté,	
Monsieur le conseiller, Roland Weightman	district 1
Monsieur le conseiller, Carol Prud'homme	district 2
Monsieur le conseiller, Marcel-Yves Paré	district 3
Monsieur le conseiller et maire suppléant Denis St-Jacques	district 4
Madame la conseillère, Marie-Josée Fournier	district 5
Monsieur le conseiller, Michel Larente	district 6

Suite au dépôt du règlement sur la table réservé aux citoyens;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil possède un Fonds de roulement dûment créé par un règlement municipal portant le numéro vingt-huit (28) ;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 1.1 de l'article 1094 du Code municipal, une municipalité peut constituer un Fonds de roulement d'une somme maximale de 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désire augmenter le montant de son Fonds de roulement;

ATTENDU que les crédits prévus au budget de 2013 de la Municipalité sont de 4 845 766 \$ \$ ainsi permettant l'augmentation du Fonds de roulement jusqu'à un maximum de 969 153 \$ ;

ATTENDU que ces crédits sont établis en conformité avec l'article 12.4.1. du *Manuel de la présentation financière municipale, section « autres considération »* comme suit :-

- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MOINS L'AMORTISSEMENT  
4 156 290 \$
- À L'EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES :
  - Le remboursement de la dette à long terme 188 883 \$
  - Les affectations de l'exercice aux réserves financières et aux fonds réservés 69 785 \$
- À L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES :
  - L'acquisition d'immobilisations 430 808 \$
  - L'émission ou l'acquisition de prêts, et placements à titre d'investissement et de participations dans les entreprises municipales (montant pas prévu au budget)

ATTENDU que le Conseil municipal désire augmenter le Fonds de roulement existant à un nouveau plafond de 850 000 \$;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable, soit le 2 juillet 2013;

### **2013-07-R203**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu qu'un règlement portant le numéro 28-F soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### **ARTICLE 2**

D'affecter la somme de 70 000 \$ du surplus non affecté au Fonds de roulement existant de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

#### **ARTICLE 3**

De fixer à 850 000 \$ le montant du Fonds de roulement de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce vingt-neuvième jour de juillet deux mille treize.

---

André Jetté  
Maire

---

Nancy Simon Le Moignan  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

**Avis de motion donné le 2 juillet 2013**

*C.M., art. 445. Tout règlement, sous peine de nullité absolue, doit être précédé d'un avis de motion donné séance tenante, et il ne peut être lu et adopté qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur.*

**Renonciation à lecture du règlement le 29 juillet 2013**

**Transmission du projet de règlement aux élus (es) le 26 juillet 2013**

*La lecture du règlement n'est pas nécessaire si une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Dans ce cas cependant, le secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance doit mentionner l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.*

**Adoption le 29 juillet 2013**

**Affiché le 31 juillet 2013**

**Entrée en vigueur** conformément à la Loi.

**POINT N°: 4.4**

**CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de juillet 2013

**POINT 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS : Aucun**

**POINT 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS**

**POINT 4.6.1**

2013-07-R204

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR GILLES SANS-CARTIER ET SON ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE AU FIL DES MOTS**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier  
Appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques  
et résolu :

De féliciter monsieur Gilles Sanscartier et son équipe de la bibliothèque « Au fil des Mots » pour l'excellent travail lors de la méga vente de livres tenue en juillet.

Une très belle initiative.

Toutes nos félicitations!

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Monsieur Gilles Sanscartier et équipe*

**POINT 4.7**

2013-07-R205

**PHASE 2 DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire passer à la PHASE 2 pour son site web;

CONSIDÉRANT que les citoyens pourront avoir accès à divers formulaires, réservation de salle, à l'inscription en ligne et le paiement électronique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme,  
appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

**D'accepter** la soumission n° 01408 de M. Sébastien Poirier de la compagnie Crocus Design datée du 16 mai 2013 pour une somme de 5 750 \$ plus taxes.

**D'autoriser** les transferts budgétaires nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Crocus Design, M. Sébastien Poirier  
Madame Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

#### **POINT 4.8**

2013-07-R206

#### **ÉTUDE D'IMPACTS RELIÉS AUX TRANSPORTS FERROVIAIRES SUR LE TERRITOIRE D'ARGENTEUIL PAR LA COMPAGNIE QUÉBEC-GATINEAU**

CONSIDÉRANT l'incident catastrophique survenu à Lac Mégantic;

CONSIDÉRANT que le chemin de fer Québec-Gatineau traverse les rivières, les terres agricoles et le milieu urbanisé du territoire d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite en savoir plus sur les matières transportées par l'entreprise, leur degré de dangerosité pour l'environnement et le plan d'intervention prévu pour les incidents possibles sur le tronçon traversant le territoire d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

De demander au président du comité consultatif en environnement de la MRC, monsieur Scott Pearce de donner ses recommandations quant aux risques potentiels concernant le transport de vrac par l'entreprise Québec-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. M. Scott Pearce, Président du comité consultatif en environnement de la MRC*

#### **POINT 4.9**

2013-07-R207

#### **PÉRIODE DE VACANCES ESTIVALES À LA DIRECTION GÉNÉRALE – NOMINATION DE VINCENT LANGEVIN À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la période de vacances estivales du directeur général ainsi que de la directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner un remplaçant temporaire à la direction générale;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Roland Weightman et adopté à l'unanimité que monsieur Vincent Langevin soit nommé directeur général adjoint par intérim pour la période du 5 au 16 août 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. M. Vincent Langevin, directeur du service d'urbanisme*

#### **POINT 4.10**

2013-07-R208

#### **PREMIÈRE COLLECTE DE SANG DU MAIRE LE 9 AOÛT 2013**

CONSIDÉRANT qu'il y aura une première collecte de sang organisée par Héma-Québec et le Maire de Saint-André-d'Argenteuil, en collaboration avec la bibliothèque Au fil des mots... et les Artisans du bonheur ;

CONSIDÉRANT que la collecte de sang se déroulera à l'école St-André, le 9 août 2013 de 13h à 19h30;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

Que la municipalité procède à la publicité dans les journaux locaux de cette première collecte de sang et invite la population à participer en grand nombre pour que cet événement soit une réussite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c : Les Artisans du bonheur  
La bibliothèque Au fil des mots...  
Héma-Québec, Mme Suzanne Bélec, 4045, boul. Côte-Vertu, Saint-Laurent, Qc H4R 2W7*

**POINT 4.11**

2013-07-R209

**ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 2 621 799 DE LA FABRIQUE DE CARILLON –  
RAMPE DE MISE À L'EAU À CARILLON**

Monsieur le conseiller Roland Weightman déclare qu'il a un intérêt dans le présent point étant marguillier de la Fabrique de Carillon. Il quitte le lieu de l'assemblée.

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée au printemps 2013 d'une réglementation visant à contrôler les accès et la sécurité des descentes de bateaux publiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Carillon a un intérêt dans la vente d'une partie du lot adjacent à l'église, soit le lot 2 621 799;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et la Fabrique de Carillon se sont entendues sur un prix de vente de 5 000 \$ plus les frais d'arpentage et de notaire reliés à la transaction;

CONSIDÉRANT que les conditions finales et des détails restent à être indiqués dans l'acte de vente officielle qui sera entériné devant le notaire Me Yves Boutin;

CONSIDÉRANT que la superficie à acquérir de 679,1 mètres carrés sera louée de la Fabrique de Carillon par la Municipalité à compter du 5 août 2013 pour la somme de 1 \$, et ce pour la durée comprise entre le 5 août 2013 et la date de signature du contrat de vente devant le notaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil autorisent messieurs André Jetté, maire ainsi que Pascal Surprenant, directeur général à représenter la municipalité et à signer tous les documents relatifs dans le dossier d'acquisition d'une partie du lot 2 621 799, soit la rampe de mise à l'eau selon l'ensemble des conditions énumérées ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c : M<sup>e</sup> Yves Boutin, notaire  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

Monsieur le conseiller Roland Weightman est de retour et reprend son siège.

**POINT 4.12**

2013-07-R210

**MANDAT À SANSOUCY ET ASSOCIÉS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE –  
LOTISSEMENT PARTIE DU LOT 2 621 799**

CONSIDÉRANT que la municipalité va procéder à l'achat d'une partie du lot 2 621 799 et qu'un lotissement est rendu nécessaire suite à cette acquisition;

CONSIDÉRANT que l'entente monétaire conclue entre la municipalité et la Fabrique de Carillon comprend tous les frais de professionnels reliés à cette transaction;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil mandate la firme Sansoucy et associés arpenteur-géomètre, représenté par M. Marc Delisle du bureau de Lachute afin de procéder au lotissement d'une partie du lot 2 621 799, d'une superficie de 679,1 mètres carrés au prix de 1 100 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. : Sansoucy et associés, arpenteur-géomètre, M. Marc Delisle  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

**POINT 4.13**

2013-07-R211

**MANDAT À YVES BOUTIN, NOTAIRE – ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 2 621 799 À CARILLON**

CONSIDÉRANT que la Municipalité et la Fabrique de Carillon sont venues à une entente concernant une transaction à être effectuée pour une partie du lot 2 621 799;

CONSIDÉRANT que l'entente monétaire conclue entre la Municipalité et la Fabrique de Carillon comprend tous les frais de professionnels reliés à cette transaction;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-André d'Argenteuil mandate le notaire Yves Boutin, comme professionnel dans le dossier d'achat d'une partie du lot 2 621 799 et pour produire tous les documents et recherches nécessaires à cette transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. : M<sup>re</sup> Yves Boutin, notaire  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

**POINT 5**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 15 pour se terminer à 19 h 27.

Trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N<sup>o</sup> : 6 GESTION FINANCIÈRE**

**POINT 6.1**

2013-07-R212

**COMPTE À PAYER**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

**QUE** les comptes énumérés dans la liste datée du 25 juillet 2013, totalisant 88 989,72 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la directrice générale adjointe et le maire.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

**POINT 6.2**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80 – Délégation de pouvoir – Liste

**POINT 6.3**

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE**

Rapport budgétaire au 24 juillet 2013

**POINT 6.4**

**DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS AU 24 JUILLET 2013**

- Solde des folios bancaires au 24 juillet 2013;
- Taxes à recevoir au 24 juillet 2013;
- Financement temporaire au 24 juillet 2013.

**POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER**

**POINT N° : 6.5.1**

2013-07-R213

**DON À LA CROIX ROUGE CANADIENNE POUR AIDE AUX SINISTRÉS DU LAC MÉGANTIC**

CONSIDÉRANT l'incident terrible survenu au début du mois de juillet à la municipalité de Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut faire un don afin d'apporter une aide concrète et immédiate aux personnes touchées par cette catastrophe;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

**Que** la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser une aide financière d'une somme de 350 \$ à la Croix-Rouge pour aide aux sinistrés du Lac-Mégantic.

**De payer** cette dépense à même le code budgétaire 1-02-701-90-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

**POINT N° : 6.6**

2013-07-R214

**TRAVAUX DE VOIRIE – PAVAGE DE LA RUE BERNARD**

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 2013-07-R193, le conseil a octroyé un contrat pour le pavage de la rue Bernard à la compagnie ABC Rive Nord;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un transfert du surplus non affecté pour lesdits travaux ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et résolu :

**D'AUTORISER** le transfert du surplus non affecté des sommes nécessaires pour le paiement des travaux de pavage de la rue Bernard par la compagnie ABC Rive Nord.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Nancy Simon Le Moignan, service des Finances  
Gilbert Ladouceur, Directeur des travaux publics*

**POINT N° : 6.7**

2013-07-R215

**PETITE CAISSE POUR LE PRÉPOSÉ À LA RAMPE DE MISE À L'EAU**

CONSIDÉRANT que le conseil a embauché une deuxième personne pour être en charge de l'accès à l'eau au quai municipal et/ou au quai à Carillon;

CONSIDÉRANT que cette personne aurait besoin d'une petite caisse;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et résolu

**D'AUTORISER** la création d'une petite caisse de 150 \$ pour le préposé de la rampe de mise à l'eau.

**QUE** cette petite caisse soit remise à la municipalité à la fin de la saison.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. Nancy Simon Le Moignan, services de Finances*

**POINT N° : 7  
TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**POINT N° : 7.1**

2013-07-R216

**MANDAT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION MODÉRIE ET FILS INC. POUR LA RÉNOVATION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que le conseil désire rénover la façade de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Construction Modérie et fils inc. a déposé une soumission en date du 11 juillet et que le mandat lui a été accordé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Construction Modérie et fils inc. en date du 11 juillet 2013 d'une somme de 15 750 \$ plus les taxes applicables.

Que les travaux de rénovation de la façade de l'hôtel de ville commencent au début du mois de septembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c Construction Modérie et fils inc., M. Daniel Modérie, entrepreneur  
Service des Finances, Mme Nancy Simon Le Moignan  
Service des Travaux publics, M. Gilbert Ladouceur*

**POINT N<sup>o</sup> : 7.2**

2013-07-R217

**INSTALLATION D'UN DOS-D'ÂNE SUR LA RUE WALES PRÈS DE L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-GILLES**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu plusieurs plaintes sur le transport lourd et la vitesse excessive sur la rue Wales.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit voir à la sécurité des gens;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

**D'accepter et d'autoriser** le service des Travaux publics à procéder à l'installation et la construction d'un dos-d'âne allongé sur la rue Wales près de l'intersection de la rue Saint-Gilles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. M. Gilbert Ladouceur, directeur du service des Travaux publics.*

**POINT N<sup>o</sup> : 7.3**

2013-07-R218

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU LONG-SAULT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par invitation publique soit en publiant un avis sur le système électronique « SEAO » conformément à la Loi sur l'adjudication des contrats (contrat de + 100 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue à cet effet dans le délai prévu et qu'après l'analyse de la soumission par la firme d'ingénierie mandatée dans ce dossier, celle-ci n'est pas conforme puisqu'il y manque quatre (4) documents importants;

CONSIDÉRANT qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier et déposé au dossier ;

CONSIDÉRANT les recommandations au Conseil municipal par la firme d'ingénierie Ingémax, le directeur général et le directeur des Travaux publics ;

*En conséquence*, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

**DE REFUSER** la soumission reçue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

c. c. SAHO CONSTRUCTION INC.  
Ingémax, Mme Julie Larocque  
Service des finances, madame Nancy Simon Le Moignan  
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur

**POINT N° : 7.4**

2013-07-R219

**PORTE OUVERTE DE L'UPA 2013 À LA FERME AUX CASSIS D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que l'UPA tiendra sa « Porte ouverte 2013 » à la ferme Aux Cassis d'Argenteuil le 8 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT que l'UPA présentera une demande au ministère du Transport et à la Sûreté du Québec afin de réduire la vitesse permise de 90 km/h à 50 km/h sur un tronçon de la route 327;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

**D'appuyer** la demande de l'UPA auprès du Ministère des Transports et à la Sûreté du Québec pour réduire la vitesse permise de 90 km/h à 50 km/h sur un tronçon de deux kilomètres (2 km) de la route 327, soit un kilomètre (1 km) de part et d'autre de la ferme Au Cassis d'Argenteuil, 210 Route des Seigneurs (Route 327) durant la journée du dimanche, 8 septembre 2013 par mesure de sécurité lors de l'événement « Porte ouverte de l'UPA 2013 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)**

c.c. : John McCart, président, L'UPA  
Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics  
Sylvain Modérie, directeur Service incendie

**POINT N° : 8**

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**POINT N° : 8.1**

**DEMANDE DE PIIA -013- 2863, CHEMIN DE L'ILE-AUX-CHATS**

Ce point est retiré.

**POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE**

**POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE**

**POINT N° :10.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

**POINT N° : 10.2**

Compte rendu de différents comités; Aucun

**POINT N° : 10.3**

2013-07-R220

**ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir à ses citoyens de plus en plus de services et assurer leur qualité;

CONSIDÉRANT que l'adoption du règlement 87 sur la tarification de la rampe de la mise à l'eau requiert l'embauche de personnel pour veiller à l'application dudit règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que la municipalité embauche la personne suivante comme préposé à la descente de bateau au taux horaire de 11,50\$, pour la saison estivale :

- Gabriel Tessier-Brisebois

Que l'employé étudiant pour l'été 2013 est engagé sur une base saisonnière avec un horaire variable en fonction de la température et de la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. M. Gabriel Tessier-Brisebois  
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

**POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**POINT N° : 11.1**

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2013.

**POINT N° : 12**

**2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 45 pour se terminer à 19 h 48.

Une (1) personne demande à se faire entendre et est entendue.

**POINT N° : 13**

2013-07-R221

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

**De lever** la séance à 19 heures 50 minutes considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)**

**Signatures :**

\_\_\_\_\_  
**Nancy Simon Le Moignan,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**André Jetté,  
Maire**